



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 JANVIER 2018

Présents : M Jean PICHET, Maire, M Matteo RIGNANESE, adjoint, M Patrick LEVET, adjoint. Mme Yvette BONNET, adjointe, Mme Audrey MARIE, adjointe, M Emmanuel GRANGE, Mme Catherine CARON, M. Pascal PERREAUD, Mme Catherine FLAMAND, M Gabriel SUCHET, Mme Mathilde MIGNOT, Mme Renée ANDRE, M Luc ALLEMAND,
Excusés : Mme Fabienne CONVERT. Daniel CROISY,

Le compte rendu du 20 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

PARTICIPATION CITOYENNE

Monsieur le Maire remercie le Major Joigneaux commandant la Communauté de Brigade de Gendarmerie de Trefort-Ceyzériat de sa présence, et lui donne la parole.

Présentation de la Brigade de Gendarmerie : 18 gendarmes ont en charge 20 communes pour 21 000 habitants sur une zone essentiellement rurale. En 2016, sur 515 affaires de délinquance générale, 50 % ont été résolus.

PARTICIPATION CITOYENNE :

Convention qui associe le Maire, la Gendarmerie et les habitants, dans le but de constituer une chaîne de vigilance. Les voisins « attentifs », informés par la gendarmerie, sont plus sensibles à un comportement suspect, et font circuler plus rapidement l'information. En renforçant le sentiment de sécurité, ce dispositif permet de renforcer le lien social. Son efficacité est constatée par une baisse d'environ 20 % des cambriolages et la hausse des interpellations en flagrant délit.

Après une réunion publique d'information, la mise en œuvre du dispositif a lieu entre le Maire, le commandant de Gendarmerie et le Préfet, sur avis du Procureur de la République. Le dispositif est établi par voie de convention, pour 3 ans reconductibles. Après avoir répondu aux questions des conseillers, le Major Joigneaux quitte l'assemblée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de mettre en place le dispositif « Participation Citoyenne » sur la commune, demande au maire d'organiser la réunion publique d'information.

CIRCULATION

Un courrier a été déposé en mairie. Il signale des comportements routiers à risques par des camions de plus de 3.5 T, empruntant les chemins de la Torchère, de la Boucle et des Plans, limités à 7.5 T. Par ailleurs le Chemin de la Boucle est régulièrement emprunté à contre-sens ; enfin les limitations de vitesse ne sont pas respectées. Il en résulte des fils arrachés, des murs abîmés. Le Maire ajoute que régulièrement des véhicules empruntent le Chemin des Plans et ne respectent pas l'interdiction de tourner à gauche sur la départementale, en venant de Ceyzériat. Il rappelle que cette signalisation a été implantée après un accident mortel et que les contrevenants mettent la sécurité de tous en péril. Aussi il demande au Major Joigneaux s'il lui est possible de porter une attention toute particulière sur les conditions de circulation.

SIEA

Le maire rappelle qu'à l'occasion de la modernisation des coffrets de commande de l'éclairage public, il est possible de programmer la coupure ou la baisse d'intensité de l'éclairage public, la nuit, sur une plage d'heures à définir, sur la totalité de la commune ou par quartier. Le Conseil Municipal demande au Maire de prendre contact auprès du SIEA, pour les modalités d'application de cette mesure, et la réalisation d'une étude d'impact financier.

DOSSIER FARAUT

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet retenu lors de la réunion en mairie, des élus avec Monsieur Faraut, son architecte et madame Selva, architecte du CAUE. Il prévoit la création de 13 logements (7 en accession, 6 en location) sur le site de la « Ferme aux Arcades ». Le permis de construire devrait être déposé après le 15 février 2018.

DROIT DE PREMPTION / DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil Municipal ayant donné délégation permanente au Maire pour signer les arrêtés de droit de préemption urbain, le bilan des arrêtés 2017, est présenté à l'assemblée. 23 décisions par lesquelles la commune renonce à son droit de préemption, dont 15 pour le lotissement de l'Alagnier, ont été prises.

ECOLE : RYTHMES SCOLAIRES :

Audrey MARIE présente le dossier

La consultation des parents rend compte que la majorité souhaite conserver la semaine de 4.5 jours (Sur 56 familles inscrites, 42 votes répartis de la manière suivante : 17 votes POUR un retour à 4 jours, 25 votes POUR rester à 4.5 jours). Lors du Conseil d'Ecole du 18 janvier dernier, un vote des membres (enseignants, représentants des parents, représentants du Conseil Municipal) a donné le résultat suivant : 3 voix pour la semaine de 4 j et 5 voix pour la semaine de 4.5 jours.

Le Maire demande de passer au vote, en précisant que la décision finale appartient à l'Inspection Académique.

A l'unanimité le Conseil Municipal donne un avis favorable au maintien de la semaine de 4.5 jours.

TRAVAUX

Matteo RIGNANESE présente le dossier. Les devis pour le changement du lave-vaisselle du restaurant scolaire, des volets roulants et la porte d'entrée ont été signés. La commune espère réaliser les travaux pendant les vacances scolaires de février, pendant lesquelles les employés communaux peindront le hall d'entrée.

PERSONNEL

2 personnes ont été embauchées à temps non complet pour assurer la cantine et la garderie du soir, pendant les congés maladie de l'agent titulaire.

VOIRIE

TRAVAUX : Les riverains de l'Allée des Mûres acceptent le principe de l'implantation d'un ralentisseur, tout en étant conscients des nuisances sonores qu'il pourrait engendrer. Le Maire propose de demander à l'intercommunalité d'installer cet équipement pour un coût avoisinant 4 000 €.

Après délibération, il est procédé à un vote à main levée : 6 voix pour, 6 voix contre, 1 abstention. La voix du Maire étant prépondérante, la proposition est acceptée.

CLASSEMENT : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de classer dans la voirie communale, les 120 mètres de l'Allée des Mûres conduisant des logements à l'entrée du Centre Equestre. Ce chemin fait partie du domaine privé de la commune, ouvert à la circulation publique, qui doit en assurer l'entretien. Le classement permet, après remise en état initiale, d'intégrer cette voie dans le programme de voirie dont la gestion est assurée par CA3B.

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité.

CONVENTION BIBLIOTHEQUE

Patrick LEVET présente le dossier

Le Département a adopté en 2017 une nouvelle politique de la lecture publique. Il propose aux communes une convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque communale. Celle de Saint Just est récente et se conforme en tout point avec les préconisations du Département en matière de local, matériel, budget, bénévoles, règlement... Le Conseil Municipal à l'unanimité mandate le Maire pour signer la convention.

SIEA commande de gaz groupée

L'accord cadre en cours auquel adhère la commune pour le chauffage du groupe scolaire, du centre d'animation, de l'atelier communal, de l'église et de la salle Rosepommier arrive à échéance au 31 décembre 2018.

Le Conseil Municipal autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat de gaz naturel et services associés, charge le Maire de signer la convention.

INFORMATIONS DIVERSES

ROSEPOMMIER : la Consultation des Entreprises est lancée. L'analyse des offres par le maître d'œuvre aura lieu le 26 février.

WC PMR AU STADE : un nouveau dossier va être transmis à la DDT, intégrant les demandes sur le cheminement PMR et une place de stationnement PMR.

VOIRIE : une réunion aura lieu le 21 février à 10 h pour matérialiser les travaux 2018.

AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE : une réunion de la commission est à prévoir.

RECENSEMENT DE LA POPULATION : l'Insee nous informe que la population légale 2015 applicable au 01 janvier 2018 est de 931 habitants.

SEMCODA : ce bailleur social a acquis un logement sur la commune et demande que la commune se porte garante

sur un prêt d'un montant de 114 800 €. Le conseil municipal est conscient des difficultés financières des bailleurs sociaux, mais les finances communales ne permettent pas de prendre en charge toutes les demandes, et donne un avis défavorable à l'unanimité, sur ce dossier d'acquisition sans travaux.

BUDGET 2018 : une réunion de préparation aura lieu le 08 février.

CAUE : le Conseil Municipal reconduit l'adhésion pour 2018.

CA3B : la délégation de service public concernant le transport public urbain est à renouveler au 01 janvier 2019. Une réflexion sur les différentes zones concernant Bourg en Bresse et les communes limitrophes, dont Saint Just, est en cours. Le transport urbain de voyageurs pourrait être étendu à Saint Just (option).

Le Plan Climat Air-énergie Territorial de l'intercommunalité devra être validé avant le 31/12/2018.

Syndicat de Rivière : un arrêté préfectoral du 28 décembre 2017, dissout le Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement Hydraulique du Suran et de ses Affluents (SMISA) et crée le Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents (SR3A).

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale informe que Monsieur Marc CURRAT a reçu la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 28 février 2018 à 20 h.